

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1731

présenté par

M. Turquois, M. Lecamp, M. Philippe Vigier, Mme Bergantz, M. Isaac-Sibille, M. Grelier,
M. Cosson, M. Mandon, Mme Morel et M. Balanant

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
